

MUTUALIALIA

mag

DOSSIER

VOS CONGÉS PAYÉS EN INCAPACITÉ

Rappel des règles du jeu

Donner de la Vie à l'Age

Un volontariat coup de pouce

Mutas

Assistance à l'étranger



Vente et prêt

de matériel médical

Télévigilance & incontinence



Pour toute commande

Retrouvez-nous Place Verte, 41 - 4800 Verviers | 087/30 80 90 | info@vivamut.be



Appelez notre équipe de spécialistes,
pour un conseil sans engagement.

Aménagement de votre domicile

Matériel médical et paramédical : aide à la mobilité, orthopédie, bandagisterie ...
Une équipe à votre écoute !
G.MEDI Belgium, l'assurance d'une prise en charge globale.



Siège central :
Tel : 087 33 80 90
Fax : 087 33 84 29

www.gmedi.be
info@gmedi.be

Des solutions pour toute les situations



G.MEDI
BELGIUM

Sommaire



VOTRE MUT'

- 04 Initiez votre enfant au tennis
- 04 Prenez le volant avec Multi-Care
- 04 Une déléguée Mutualia élue meilleure secrétaire de l'année
- 05 Fermeture de nos agences pendant l'été
- 06 Votre grossesse avec Mutualia

DOSSIER

- 07 Vos congés payés en incapacité
- 10 Soins à l'étranger
- 11 Mutas, assistance à l'étranger

ACTUALITÉ

- 12 Donner de la Vie à l'Age
Un volontariat coup de pouce

NEUTRAWORLD

- 15 Les promos NeutraWorld



MutualiaMag

Magazine trimestriel

COMITÉ DE RÉDACTION

C. DAUBY
M. HERBER

RÉALISATION ET MISE EN PAGE

M. HERBER

IMPRESSION
Imprimerie IPEX

SITE WEB
www.mutualia.be

VOTRE MUT'



Initiez votre enfant au tennis

Chez Mutualia, **les enfants de 5 à 12 ans peuvent s'inscrire gratuitement à des cours de tennis** prodigués par un moniteur professionnel sur les terrains de TC Maison Bois à Theux.

Ces cours se donnent le mercredi après-midi, de 14h à 17h, pendant toute l'année scolaire (trois groupes successifs sont constitués en fonction de l'âge des participants). Le matériel (raquettes et balles) est fourni aux élèves. Les différents groupes sont composés de 6 élèves au maximum, pour une durée de trois mois.

Informations et réservations

Mutualia, Mutualité Neutre | Place Verte, 41 - 4800 Verviers | email : info@mutualia.be | tél. 087/31 34 45.

Prenez le volant avec Multi-Care

Vous souhaitez passer votre permis ou « rafraîchir » vos connaissances et votre pratique ? Bénéficiez de cours pratiques à raison de 30 €/heure ainsi que de cours théoriques à raison de 10 € la séance.

Grâce à Mutualia, bénéficiez de cours pratiques d'aide à la conduite avec des instructeurs de conduite brevetés, du lundi au samedi ou bien optez pour les cours théoriques en groupe.

Informations et réservations

Multi-Care ASBL | Place Verte, 41 - 4800 Verviers | email : info@mutualia.be | tél. 0491/34 00 64.



Une déléguée Mutualia élue "meilleure secrétaire de l'année"

Ce 19 avril, jour de la fête des secrétaires, notre déléguée Mutualia **Linda Kohnen** recevait le prix de **la meilleure secrétaire de l'année.**

Avec l'APAQ-W et les fleuristes de la région, la BRF a distribué cinq bouquets d'une valeur de 30 € chacun aux gagnantes du titre. Parmi elles figurait notre déléguée Mutualia Linda Kohnen.

Linda Kohnen, une déléguée de Mutualia, Mutualité Neutre, avec l'initiateur Ingrid Films-terren «Elle est toujours serviable, aimable et règle tout facilement. Pour nous patients, une telle personne est très importante», écrit un client.

Retrouvez Linda dans nos agences Mutualia de Saint-Vith, Waimes et Stavelot.

Surfez sur <https://mymutualia.lnz.be>



Restez informés sur nos avantages, likez notre page !

► [FACEBOOK/MUTUALIA](https://www.facebook.com/mutualia)

Fermeture de nos agences pendant l'été

Retrouvez la liste complète des fermetures de
nos agences pendant les vacances d'été.

Vous souhaitez rester informé de nos horaires d'ouverture ?

Rendez-vous sur <http://www.mutualia.be/contact.aspx>

- ➔ AUBEL _____ du 30/07 au 03/08 et du 10 au 14/09/2018
- ➔ BARVAUX _____ du 16 au 27/07 et du 13 au 17/08/2018
- ➔ DISON _____ du 10 au 13/07/2018
- ➔ DOLHAIN _____ du 12 au 20/09/2018
- ➔ ENSIVAL _____ du 24 au 30/07/2018
- ➔ EUPEN _____ du 09 au 13/07 et du 21/08 au 04/09/2018
- ➔ HERVE _____ du 30/07 au 17/08/2018
- ➔ HEUSY _____ du 14 au 17/08 et du 03 au 14/09/2018
- ➔ JALHAY _____ du 30/06 au 14/07/2018
- ➔ LA CALAMINE _____ du 09 au 13/07 et du 21/08 au 04/09/2018
- ➔ LIÈGE _____ le 16/08 et du 28 au 30/08/2018
- ➔ MALMEDY _____ du 30/07 au 03/08 et du 04 au 11/09/2018
- ➔ OTTIGNIES _____ **horaire adapté du 30/07 au 04/08/2018**
le mardi de 8h30 à 13h, le mercredi et jeudi de 8h30 à 17h,
le vendredi de 8h30 à 13h30 et le samedi de 9h à 13h
- ➔ SAINT-VITH _____ du 23/07 au 10/08/2018
- ➔ SPA _____ du 19 au 23/07/2018
- ➔ STAVELOT _____ du 23/07 au 10/08/2018
- ➔ STEMBERT _____ du 11 au 21/09/2018
- ➔ THEUX _____ du 17 au 27/07/2018
- ➔ VIELSALM _____ le 03/08, du 17 au 22/08 et le 03/09/2018
horaire adapté du 07 au 16/08/2018
le mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 13h et de 13h30 à 17h
- ➔ WAIMES _____ du 23/07 au 10/08/2018
- ➔ WAREMME _____ du 08 au 22/08/2018
- ➔ WELKENRAEDT _____ du 04 au 20/07/2018

Votre agence habituelle est fermée ? Trouvez l'agence la plus proche de
chez vous sur <http://www.mutualia.be/agences.aspx>.

COMMENT NOUS
CONTACTER ?



► AUBEL

Place Albert 1^{er}, 35 | 087/68 88 55
Lundi et mardi de 8h30 à 13h, ven-
dredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30
à 17h.

► BARVAUX

Grand Rue, 33 | 086/38 95 93
Lundi, mercredi et vendredi de 9h à
12h30 et de 13h à 17h.

► DISON

Rue des Ecoles, 5 | 087/33 78 50
Du mardi au vendredi de 9h à 17h.

► ENSIVAL

Grand Place, 58 | 087/33 57 06
Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

► EUPEN

Bergstrasse, 19 | 087/85 33 47
Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 13h
à 17h, mardi de 13h à 17h, mercredi
de 9h à 12h.

► HERVE

Rue des Ecoles, 6 | 087/67 48 45
Du mardi au vendredi de 8h30 à
12h30 et de 13h30 à 17h.

► HEUSY

Rue de l'Usine, 2 | 087/22 37 40
Lundi et mardi de 8h30 à 12h30 et
de 13h à 17h, jeudi et vendredi de
8h30 à 12h30 et de 13h à 16h.

► JALHAY

Rue de la Fagnes, 33 | 087/23 09 73
Samedi de 9h à 12h.

► JODOIGNE

Chée de Charleroi, 56 | 010/24 51 91
Mercredi et vendredi de 8h30 à
17h30, samedi de 9h à 13h.

► LA CALAMINE

Rue de Liège, 185A | 087/63 22 88
Mardi de 9h à 12h, vendredi de 9h à
12h et de 13h à 17h.

► LIMBOURG

Rue des Ecoles, 1 | 087/76 23 78
Mercredi et jeudi de 9h à 13h et de
13h30 à 16h30.

► LIEGE

Chaussée des Prés, 34 | 04/277 77 70
Du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et
de 13h à 17h.

► MALMEDY

Place Albert 1er, 37 | 080/39 95 92

Mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30
et de 13h à 17h.

► OTTIGNIES

Av. du Douaire, 20 | 010/41 34 68

Du mardi au vendredi de 8h30 à
17h30, samedi de 9h à 13h.

► SAINT VITH

Malmedyerstrasse, 22 | 080/22 63 27

Mardi de 9h à 12h et de 13h à 17h,
vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

► SPA

Av. Reine Astrid, 71 B | 087/77 20 37

Du lundi au jeudi de 9h à 17h.

► STAVELOT

Rue Haute, 5 | 080/34 03 86

Le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h.

► STEMBERT

Rue de l'Eglise, 51 | 087/31 43 78

Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à
13h et de 13h30 à 17h.

► THEUX

Place du Perron, 30 | 087/54 17 88

Du mardi au vendredi de 9h à
12h30 et de 13h à 17h.

► VERVIERS

Place Verte, 41 | 087/30 80 80

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

► VIELSALM

Rue du Vieux Marché, 27 | 080/57 13 57

Lundi et mercredi de 8h30 à 12h,
mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à
13h et de 13h30 à 17h.

► WAIMES

Rue de Malmedy, 2 | 080/67 87 18

Lundi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h.

► WAREMME

Rue Haute, 5 | 019/32 44 98

Mercredi et vendredi de 9h à 12h et
de 12h30 à 17h.

► WATERLOO

Av. de Bruxelles, 141 | 02/351 57 60

Du mardi au vendredi de 9h30 à
13h et de 13h30 à 18h, samedi de
9h30 à 13h et de 13h30 à 16h.

► WAVRE

Pl. Alphonse Bosch, 39 | 010/45 18 62

Du mardi et jeudi de 8h30 à 12h30
et de 13h à 17h30

► WELKENRAEDT

Pl. des Combattants, 13 | 087/53 17 87

Lundi, mercredi et vendredi de 9h à
12h30 et de 13h à 17h.

Votre grossesse avec Mutualia



Que vous attendiez impatiemment son arrivée ou qu'il soit déjà là depuis quelques années, **avoir un enfant représente une grande étape de la vie** et c'est pourquoi Mutualia souhaite vous accompagner dans cette formidable aventure.

Devenir parent est un événement extraordinaire qui amène avec lui bon nombre de questions, d'émotions nouvelles et de changements dans la vie d'un couple. Ce guide apporte des réponses claires aux nombreuses questions que vous vous posez en tant que parent ou futur parent.

Qu'il s'agisse de prime de naissance, de cours de massage bébé, ou d'une garde d'enfant malade, Mutualia a réuni dans son guide de nombreux avantages et services... une véritable mine d'informations à l'attention des enfants, des parents et des futurs parents pour rendre leur quotidien plus agréable et plus facile.

Où obtenir mon guide ?

Demandez votre guide dans votre agence habituelle.



DOSSIER

Vos congés payés en incapacité

L'été approche à grands pas et vous commencez tout doucement à vous questionner sur vos congés payés pendant votre incapacité de travail ou votre congé de maternité ?
Rappel des règles du jeu...

DOSSIER

Vos congés payés pendant votre incapacité

En cas d'incapacité de travail, vous êtes indemnisé par votre mutualité.

Durant cette période, vous touchez normalement votre pécule de vacances mais attention, il ne peut être cumulé à vos indemnités de maladie !



Votre droit aux vacances 2018 est lié à votre travail de l'année 2017. La première année d'incapacité de travail (si votre contrat est toujours en cours) est assimilée à du travail et vous donne donc droit à des congés payés. Pour mieux comprendre : vous avez un contrat à durée indéterminée et êtes en incapacité depuis le 01/06/2017. Votre droit au pécule de vacances sera calculé en 2018 sur base du travail du 01/01/2017 au 31/05/2017 en plus de la période assimilée du 01/06/2017 au 31/12/2017. En 2019, elle sera calculée sur base de la période assimilée du 01/01/2018 au 31/05/2018.

CONGÉS PAYÉS ET INCAPACITÉ, QUE FAIRE ?

Sachez que vous ne pouvez percevoir des indemnités d'incapacité ou de protection de la maternité (repos d'accouchement, écartement du travail) pour des journées couvertes par un pécule de vacances. La mutualité doit donc suspendre le paiement de vos indemnités pendant un nombre de jours d'indemnités qui correspond au nombre de jours couverts par le pécule de vacances (minimum légal et vacances complémentaires) qui restent à prendre au début de l'incapacité.

Si votre incapacité prend fin avant la fin de l'année civile et que les jours de vacances peuvent être pris après la fin de

votre incapacité de travail, votre employeur sera tenu de vous faire prendre vos congés après la reprise. Les jours qui auraient été suspendus en mutualité seront payés.

Comment votre mutualité détermine-t-elle le nombre de jours de suspension de paiement ?

C'est votre mutualité qui vous envoie l'attestation de vacances. Vous devez ensuite la faire compléter par votre (ou vos) employeur(s) et/ou par la caisse de paiement d'allocations de chômage. Assurez-vous d'avoir une attestation par employeur. Renvoyez ensuite l'attestation pour que l'indemnisation soit suspendue pour les jours qui restent à prendre.

L'employeur, quant à lui, peut faire parvenir sa déclaration par voie électronique directement à la mutualité (DRS ZIMA005).

Aucun délai n'est fixé pour le renvoi de cette attestation de vacances à votre mutualité. Toutefois, si vous ne la transmettez pas à votre mutualité, cette dernière retien-

dra automatiquement le paiement de 24 journées d'indemnité au mois de décembre.

Le nombre de jours apparaissant sur l'attestation doit être converti en 6 jours semaine (régime de paiement pour tous en mutualité).

Un travailleur qui travaille 4 jours semaine au début de son incapacité et qui a droit à un pécule de vacances de 9 jours ne sera pas indemnisé durant 14 jours : $9 \times 6/4 = 13.5$ arrondi à l'unité supérieure dès que la décimale atteint 5.

Les travailleurs pour qui les règles de vacances sont celles du secteur public n'auront pas de suspension d'indemnités. Pour cela, l'attestation mentionnera ce cas de figure et sera renvoyée à la mutualité.



LA SUSPENSION DE PAIEMENT

L'indemnisation sera suspendue en décembre pour les employés dont le contrat de travail est toujours en cours. L'employeur payera le pécule de vacances des jours qui n'auront pas été pris avant l'incapacité.

Pour les autres (ouvriers, chômeurs, employés dont le contrat a pris fin), le non-paiement se fera en décembre, ou au choix sur demande à la double condition que :

- **la mutualité soit en possession de l'attestation de vacances** dûment complétée par l'employeur et/ou la caisse de paiement d'allocations de chômage
- **la demande soit faite par écrit** (au verso de l'attestation)

Soyez attentif au fait que le nombre de jours faisant l'objet de la demande d'étalement n'est pas le nombre mentionné par l'employeur au recto de l'attestation mais bien le nombre de jours obtenu après conversion en régime 6 jours semaine.

L'étalement est possible entre le jour de réception de la demande à la mutualité et le 31/12. L'imputation doit se faire sur des jours indemnisables.

Il est à noter que le travailleur autorisé à travailler à temps partiel par le médecin-conseil ne choisira pas le moment d'arrêt de paiement mais devra prendre tous ses congés légaux au plus tard pour le 31/12. C'est au fur et à mesure de la prise des congés qu'il ne sera pas indemnisé par la mutualité.

Le saviez-vous ?



Le moment de suspension d'indemnisation n'a pas de lien avec le moment où vous voulez partir en vacances.

Votre médecin doit continuer à couvrir une période de vacances s'il estime que vous n'êtes pas apte à travailler.

Vous devez prévenir le service de contrôle médical de votre mutualité (par téléphone au 087/30 80 87 ou par mail à medical-indemnitees@mutualia.be) de toute absence de votre domicile pour vacances. Cependant, le fait de prévenir le médecin-conseil ne vaut pas demande pour suspension d'indemnisation.

Plus d'infos ?

indemnitees@mutualia.be

087/30 80 92

Soins à l'étranger

Partir à l'étranger peut se révéler être un véritable cauchemar en cas de maladie, d'accident ou d'hospitalisation. Mais alors, que faire si vous avez reçu des soins à l'étranger. Serez-vous remboursé ? Voici tout ce que vous devez savoir !



Vous partez en voyage ? Vérifiez que vous êtes bien en ordre de paiement de cotisation de votre assurance complémentaire. N'oubliez pas non plus de vous munir de votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ou d'un formulaire spécifique (disponible dans votre agence habituelle) selon votre pays de destination. En cas de problème médical imprévu, cette CEAM devra être présentée directement auprès des établissements de soins que vous consulterez durant votre séjour afin de pouvoir bénéficier d'un tiers payant, c'est-à-dire ne devoir acquitter sur place que votre ticket modérateur et/ou suppléments.

VOUS BÉNÉFICIEZ DE SOINS DE SANTÉ DANS UN PAYS OÙ LA CEAM EST VALABLE ?

Si vous avez des soins imprévus durant votre séjour (consultations médicales, achat de médicament,...) Faites-vous toujours rembourser sur place. Demandez à votre dispensateur de soins une attestation à remettre à une mutualité du pays dans lequel vous séjournez. Cette mutualité vous remboursera le montant auquel vous avez droit (les caisses mutuelles étrangères sont toujours listées dans les différents centre de soins que vous consulterez).

Si vous rentrez en Belgique sans avoir demandé le remboursement de votre attestation sur place, transmettez les factures originales et/ou l'attestation à votre mutualité qui examinera ensuite si vous pouvez bénéficier d'un remboursement.

Comment demander votre CEAM ?



Demandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) auprès de votre mutualité dès que vous planifiez un voyage à l'étranger.

Commandez-la dans votre agence habituelle ou via l'onglet «formulaires» de votre guichet en ligne «MyMutualia».

Attention, votre CEAM n'est valable que pour vous-même. Si vous voyagez en famille, demandez-la donc également pour les autres membres de votre ménage.

Si vous possédez déjà votre CEAM, n'oubliez pas de vérifier sa date d'expiration avant votre départ. Vous trouverez cette date dans le coin inférieur droit de votre CEAM. Une fois la date dépassée, demandez-en une nouvelle à votre mutualité.

Sachez que le délai de remboursement de retour en Belgique est toujours plus long que lors d'un remboursement sur place. Ce délai varie en fonction du montant total de vos soins. Vos soins de moins de 200 € vous seront remboursés dans un délai d'un mois maximum. Au delà, le délai peut aller jusqu'à 6 mois. En effet, vos soins devront être retournés à la caisse étrangère qui dispose d'un plus long délai pour une éventuelle intervention.

Attention, les soins dont le remboursement est soumis à l'accord du médecin-conseil de votre mutualité en Belgique (kinésithérapie, infirmiers, certains médicaments,...) devront remplir les mêmes conditions pour obtenir un remboursement.

VOTRE RETOUR EN BELGIQUE

De retour auprès de votre mutualité belge, il vous faudra compléter une déclaration sur l'honneur.

Toutes les factures que vous présenterez en vue d'un remboursement devront être acquittées (preuves de paiement annexées à celles-ci). Dans le cas d'une prescription pour des médicaments, transmettez une copie de cette prescription à votre mutualité.

Vous n'avez pas reçu de factures officielles de l'étranger ou vous les avez égarées depuis votre retour ? Dans ce cas, une déclaration de perte de document originaux vous sera demandée lors de la rentrée de votre dossier auprès de votre mutualité.

Attention certains pays (Colombie, Egypte, USA,...) n'ont pas de convention avec la Belgique en cas de soins ambulatoires, vous n'obtiendrez donc qu'un remboursement forfaitaire et ce, uniquement en cas d'hospitalisation d'une nuitée minimum. Pensez donc à souscrire, auprès d'une assurance privée «assistance à l'étranger», à une couverture supplémentaire en cas de soins dans ce type de pays afin de vous éviter des frais supplémentaires non remboursables.

Votre avantage Mutualia



Vous partez en vacances ? Mutualia intervient à raison de **35 € par an et par bénéficiaire dans tous les vaccins reconnus en Belgique.**

MUTAS assistance à l'étranger



Avec Mutas, bénéficiez d'une intervention dans les coûts de soins médicaux urgents et les frais de rapatriement

La centrale d'alarme Mutas apporte une assistance médicale aux membres des mutualités affiliées ainsi qu'à leur famille lorsqu'ils sont en vacances à l'étranger.

En cas de soins imprévus ou d'hospitalisation, prenez toujours contact avec notre centrale d'alarme MUTAS et ce, dans un délai maximum de 48h.

Le numéro d'appel se trouve à l'arrière de votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

Grâce à Mutas, vous bénéficierez d'une prise en charge en cas de rapatriement et de l'assistance d'une équipe médicale qui vous aidera à mieux comprendre le diagnostic posé (en cas de difficulté de compréhension des médecins étrangers).

Plus d'infos ?

www.inami.fgov.be

DES COUPS DE POUCE PAR DES SENIORS POUR DES SENIORS

**DONNER
DE
la Vie
À L'ÂGE**

0800/17.500

Un numéro **GRATUIT** unique en Wallonie,
mettant en relation des seniors prêts à
donner des coups de pouce et des seniors
souhaitant un coup de pouce !

DONNER DE la Vie A L'ÂGE



Comme l'a si bien exprimé Oscar Wilde, « *il ne faut pas chercher à rajouter des années à sa vie, mais plutôt essayer de rajouter de la vie à ses années* ». Le vieillissement de la population est une réalité. Nous vivons de plus en plus vieux et de plus en plus longtemps en bonne santé. Pourtant, si l'on questionne la société sur la perception qu'elle a de la vieillesse, le tableau dépeint est souvent sombre : déclin cognitif, difficulté à se déplacer, solitude, dépression, démence, désorientation, etc.

Comment dès lors donner de la vie à l'âge ?

créer des occasions de solidarité entre des personnes de plus de 60 ans, habitant un même quartier, une même localité, voire plus largement.

Par occasions de solidarité, il faut entendre ces petits coups de pouce, ces coups de main divers, ces petites attentions à l'effet papillon offerts par des seniors bénévoles à d'autres seniors. La finalité de ces coups de pouce ? Créer un lien, aussi bien de proximité qu'égalitaire, des occasions de rencontres, d'entraide et d'échanges basés sur des activités pratico-pratiques, de proximité et entre pairs.

**Une action
qui s'inscrit dans
une vision positive
et égalitaire de
l'avancée en âge**

Par son action « Donner de la Vie à l'Âge » (D.V.A), inspirée de l'initiative italienne Filo d'argento et soutenue par la Fondation Roi Baudouin et la Wallonie, l'asbl Senoah veut

Un « volontariat coup de pouce »

L'objectif de D.V.A, accessible au 0800 17 500 et entièrement gratuit, est de répondre, grâce à l'implication de seniors bénévoles, à des demandes concrètes de coups de pouce formulées par d'autres seniors : ouvrir les volets, déblayer la neige, covoyer pour une sortie, partager un café, etc. Par ailleurs, elles ont la particularité de ne pas être rencontrées par d'autres services d'aide.

Le « volontariat coup de pouce » que l'asbl Senoah propose est peu contraignant et n'exige pas une implication lourde. En effet, le bénévole choisit ce qu'il veut faire, sur le territoire géographique qu'il définit et selon ses disponi-

bilités. Cette souplesse ne signifie pas pour autant que le volontaire soit abandonné à lui-même. Des équipes régionales seront créées et accompagnées par un volontaire référent et par l'équipe de permanents de l'asbl Senoah. D'autre part, des rencontres régulières entre bénévoles seront organisées pour permettre les échanges d'expérience, le partage de vécu et la cohésion d'équipe.

Un ancrage local basé sur l'existant

Notre action veut offrir une réponse autre et complémentaire aux initiatives déjà mises en place. En outre, elle veut s'appuyer sur cet existant.

Nos recherches ont effectivement montré que des actions locales existaient déjà dans certaines communes et que des solidarités entre seniors existaient déjà dans certains quartiers. En effet, notre dispositif veut faciliter la connaissance et la sollicitation de ces réponses possibles. Concrètement, ceci signifie que lorsqu'une personne téléphone au 0800 17 500, nous vérifions d'abord parmi les services et associations existants, si une réponse existe déjà. Si tel est le cas, nous orientons la personne vers celle-ci. Dans le cas contraire, nous organisons la prestation du coup de pouce, grâce à l'implication d'un senior volontaire. Nous cherchons de la sorte à répondre aux manques.

Ainsi, Senoah cherche à avoir connaissance de ces ressources déjà disponibles et mise sur ce qui est déjà en place, pour éviter de faire de l'ombre aux services et associations existants et prévenir les éventuels chevauchements des différentes actions. Pour y parvenir, Senoah centralise, dans une base de données en développement permanent, les initiatives destinées aux aînés au niveau local et en particulier les activités bénévoles. Pour le reste, Senoah s'appuie sur des banques de données déjà existantes.

Envie de devenir volontaire ?

Contactez l'A.S.B.L Senoah par téléphone au 081/22.85.98 ou par mail via info@senoah.be



DES COUPS DE POUCE PAR DES SENIORS, POUR DES SENIORS

VOUS AVEZ PLUS DE 60 ANS ET :

- 👉 *Vous avez envie de papoter, d'échanger, de partager un moment ?*
- 👉 *Vous souhaitez un coup de pouce pour ...*

remplir des papiers ?

déblayer la neige ?

aller sur internet ?

faire une course ?

etc.

Appelez le

0800/17.500

Vous avez plus de 60 ans et vous avez envie de donner des coups de pouce à d'autres seniors de votre quartier ?

Contactez l'asbl Senoah au 081/22.85.98.

+ d'infos sur www.senoah.be

LE VRAI COEUR DE MALTE (8 jours)

Circuit accompagné : la valette, Medina, Rabat, Mosta,
l'île de Gozo, la grotte bleue,...

à partir de **989€** /pers.

VOLS A/R - PENSION COMPLÈTE

Départs le **10/09, 17/09, 24/09, 01/10, 08/10,
15/10, 22/10/2018***

*D'autres dates possibles

bt tours

Renaissance le monde

Voyages Léonard

PARIS EN LIBERTÉ (2 jours)

Grands monuments parisiens • Paris illuminé • La
Seine

à partir de **94€** /pers.

VOYAGE EN AUTOCAR - PETIT DÉJEUNER

Départs le **18/08, 06/10 et 27/10/2018**

GRAND TOUR DE SICILE (8 jours)

Circuit accompagné : Palerme, Agrigente, Syracuse,
Etna, Taormine, Messine, Cefalu, Palerme

à partir de **1230€** /pers.*

VOLS A/R - PENSION COMPLÈTE

Départs le **07/09, 14/09, 21/09, 28/09/2018**

*Garanti à pd 2 personnes - D'autres dates possibles

généraltour

TOUR OPERATEUR

généraltour

TOUR OPERATEUR

TRANSHUMANCE AU TYROL (5 jours)

La transhumance au Tyrol : Kitzbuhel, le festival musical
d'Oberndorf, Innsbruck et le Site Olympique

499€ /pers.

CIRCUIT EN AUTOCAR - PENSION COMPLÈTE

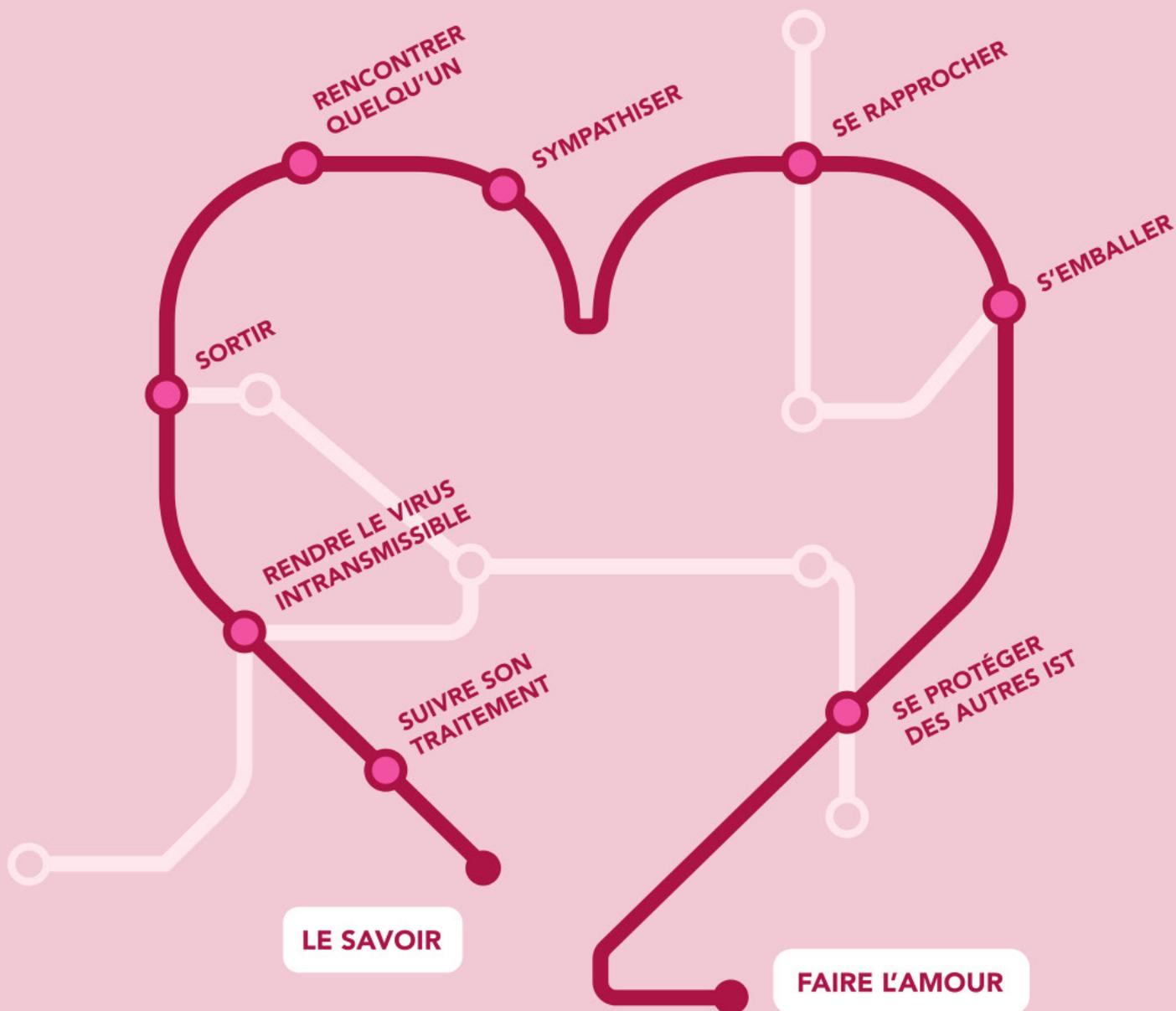
Départ le **03/10/2018**



5% DE RÉDUCTION
avec **Mutualia**

Verviers - 087/30 80 99 - tourisme@mutualia.be | Wavre - 010/45 28 62 - tourisme-wavre@mutualia.be
Waterloo-02/3515760-tourisme-waterloo@mutualia.be | Ottignies-010/413468-tourisme-ottignies@mutualia.be
Retrouvez nos offres détaillées sur <http://tousenvadrouille.be/neutraworld> | FACEBOOK/Neutraworld
Toutes nos offres sont calculées sur base d'une chambre double et sous réserve de disponibilité.

AUJOURD'HUI, VIVRE AVEC LE VIH, C'EST...



Préservatif



Dépistage



Traitement

Une personne séropositive ayant une charge virale indétectable grâce à son traitement ne transmet plus le VIH.

www.preventionsida.org

